**Comité national Tunisien de la Musique**

**(Rapport d’activités)**

**Octobre 20115**

Depuis qu’il a été constitué à la fin des années soixante, ce Comité a eu le statut d’une structure de réflexion et de consultation auprès du Ministère chargé des Affaires Culturelles. Il a rassemblé d’éminentes personnalités musicales tunisiennes sous la houlette du professeur Salah El Mahdi, ex – directeur de la musique au Ministère de la Culture. L’affiliation au CIM a aidé notre Comité à s’inspirer des politiques culturelles suivies aussi bien dans les pays « capitalistes » qu’aux autres appartenant au bloc « socialiste ».

**Principaux axes de la politique musicale** :

Cette politique était axée essentiellement sur :

* La collecte et la revalorisation du patrimoine musical national, considéré comme base pour édifier une société en harmonie avec son riche passé et tournée vers un avenir où les Arts sont appelés à jouer un rôle crucial dans le développement social, culturel et par voie de conséquence économique. Ainsi le Comité de la Musique a publié neuf fascicules comportant une grande partie du patrimoine musical dit « classique », en plus de livres et de disques et autres supports sonores avec des enregistrements de cette musique.
* La généralisation de l’enseignement de la musique dans tous les établissements de l’enseignement primaire et secondaire. L’Institut Supérieur de Musique de Tunis a été crée en 1983, il est suivi par des instituts similaires dans les principales villes du pays. La Tunisie peut se considérer pionnière dans ce domaine et dans le monde arabe.
* La promotion de la production musicale nationale : les Etablissements de la Radio et de la Télévision, le Ministère de la Culture et les maisons privées de disques ont contribué à la promotion et la diffusion des nouvelles compositions musicale. L’Orchestre Symphonique Tunisien a été créé en 1969, remplaçant la formation symphonique rattachée à la Municipalité de Tunis, et contribuant à la diffusion de la musique dite classique dans notre pays. La Troupe Nationale de Musique, créée en 1983 a largement contribué à la promotion des oeuvres des nouvelles générations de compositeurs.
* La création des « maisons de la culture » dans presque tous les coins du pays a contribué à permettre aux jeunes et moins jeunes d’acquérir les rudiments de la musique et à la pratiquer.
* La multiplication des festivals de musique, le dernier est « les Journées Musicales de Carthage » qui ont vu deux sessions (2010 et 2014) : ces manifestations annuelles permettent au grand public de suivre des concerts et des spectacles de musique tunisienne, arabe et des différents pays amis de la Tunisie. Le secteur privé contribue à cette action ; « Jazz à Carthage » et « l’Octobre Musical » représentent depuis des décennies des moments forts de cette action.

Malgré les évènements parfois tragiques qu’a connus la Tunisie pendant les premières années de la Révolution, les activités musicales ne se sont pas arrêtées. Bien au contraire, beaucoup de nouvelles formations et tendances ont vu le jour. Les syndicats des professionnels de la musique se sont multipliés. Les festivals et autres évènements musicaux continuent de drainer la grande foule d’amateurs de la musique sous ses différentes expressions.

**Rapports de la Tunisie avec le CIM après la Révolution**:

Il ressort de ce qui précède que le CIM (à côté d’autres ONG) a indirectement aidé à mettre en place une politique musicale et surtout à faire connaître certains aspects de la vie musicale de notre pays au niveau international, l’organisation de nombreux colloques internationaux et l’AG du CIM en 2009 en Tunisie en sont des exemples.

Depuis « la Révolution tunisienne », certaines donnes ont changé dans la nouvelle conjoncture vécue par les tunisiens à tous les niveaux (politiques, social, économique, culturel). Plusieurs gouvernements se sont succédés avant les élections législatives et présidentielle de 2014, la « question culturelle » est restée pendant les trois premières années suivant la Révolution presque en suspens. Les grandes mesures ont tardé à être prises.

J’ai assuré, en tant que Secrétaire Général du Comité National de la Musique encore en exercice, la liaison avec la nouvelle instance politique et le milieu artistique. Ainsi j’ai discuté avec des responsables au Ministère de la Culture de la nécessité de revoir la constitution et le statut du CNM tunisien. Ces efforts ont été soldés par la parution au mois d’Août 2015 d’un « arrêté ministériel » fixant la constitution du nouveau CNM.

Il n’est jusqu’à ce jour pas, et ma connaissance, mis en pratique. Des changements sont survenus au Ministère de la Culture au niveau de la direction de la musique, ils sont probablement derrière ce contretemps, en plus de ce qui est stipulé dans l’arrêté (le Président du Comité représente la Tunisie à l’Académie Arabe de Musique).

L’arrêté en question mentionne la composition du CNM, qui regroupe des membres représentant les différentes composantes de la vie musicale en Tunisie. Le CNM n’a pas encore de budget propre, la cotisation due au CIM est payée par l’Etat, de ce fait il gardera probablement sa vocation d’organe consultatif. Le CNM ne dispose pas encore de périodique. Il sera en outre associé vraisemblablement à la conception et l’organisation des grandes manifestations musicales.

La relation internationale se limite aux ONG (participations aux programmes du CIM, de l’Académie Arabe de Musique…).

Il est tôt de mesurer l’importance que peut encore requérir le fait que la Tunisie reste membre du CIM. L’atermoiement à cet effet n’est, à mon avis, que provisoire.

Féthi Zghonda